

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2008013

Signataire : FG/SD

OBJET : 54 avenue de la République : projet de cession d'un bien en totalité au profit du Groupe BENSOUSSAN INVESTISSEMENTS, pour l'installation d'une cité artisanale et d'une pépinière d'entreprises.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales et l'article L 3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le courrier de la ville d'Aubervilliers en date du 14 mai 2008,

Vu la lettre du Groupe BENSOUSSAN INVESTISSEMENT du 19 mai 2008,

Vu l'avis de France Domaine du 18 juin 2008,

Considérant l'intérêt à céder le bien en totalité appartenant à la ville d'Aubervilliers au 54 avenue de la République afin que des PME et entreprises de proximité (serrurier, plombier, artisan...) s'y installent à un prix de location attractif,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "M. KAMALA Kilani du groupe "Communiste et citoyens Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenus, les membres du groupe "Aubervilliers en Marche pour le Changement" ayant voté contre.

DELIBERE :

Article 1 : Décide de céder le bien en totalité situé 54, avenue de la République à Aubervilliers, cadastré AY n° 41, au profit du Groupe BENSOUSSAN INVESTISSEMENT, au motif d'y aménager après réhabilitation et travaux un ensemble locatif pour petites et moyennes entreprises de proximité (serrurerie / plomberie / artisanat divers).

Article 2 : Fixe le prix de cession à 1.300.000 €uros, libéré de toute occupation.

Article 3 : Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résulte de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Le Maire